



PRADO ÉPARGNE



S'UNIR POUR GRANDIR AG2R La Mondiale et Humanis unissent leur activité d'épargne salariale

PJ : - Exemple de lettre d'information sur l'évolution de la gestion de vos FCPE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que Prado Epargne, issu du groupe AG2R La Mondiale, et Inter Expansion-Fongepar, membre du groupe Humanis, ont choisi d'unir leurs expertises et leurs moyens en **épargne salariale** afin de créer un **acteur de référence issu du monde paritaire et mutualiste**. **Ce rapprochement, qui vous a été annoncé en amont des Conseils de surveillance de vos fonds multi-entreprises, est effectif depuis le 1^{er} mai 2018**. Fort de la complémentarité des deux sociétés, il illustre notre volonté d'**assurer le meilleur service** à chacun de nos clients.

Une nouvelle gestion financière pour vos FCPE

Ce rapprochement implique le transfert de vos FCPE auparavant gérés par AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs vers Humanis Gestion d'Actifs (HGA). **Cette évolution a reçu l'accord des Conseils de surveillance de chaque FCPE multi-entreprises ainsi que l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers**.

Information aux salariés porteurs de parts des FCPE

Afin que ces modifications soient portées à la connaissance de tous, et conformément à la réglementation, les salariés porteurs de parts (c'est-à-dire qui ont des avoirs investis sur les FCPE) vont recevoir par courrier une ou plusieurs lettre(s) d'information. **Chaque lettre a pour objet de détailler de manière exhaustive les modifications qui interviendront sur les fonds multi-entreprises à partir du 30 juin et du 3 juillet 2018**.

Les opérations se dérouleront sans aucune action de la part de vos salariés. Les lettres d'information sont aussi disponibles sur votre espace client épargnant, rubrique « Vos FCPE ».

Des opérations plus simples et plus rapides

A compter d'octobre 2018, nous effectuerons la valorisation de vos FCPE, c'est-à-dire le calcul du prix de la part du FCPE, tous les jours, contre une fois par semaine auparavant. Cette amélioration de service, totalement gratuite, aura pour avantage de raccourcir les délais d'investissement et de rachat et d'apporter à vos salariés la réactivité nécessaire à leurs arbitrages en fonction de leurs projets ou de l'évolution des marchés.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine Pays-Lenique
Directrice générale